

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Frelon asiatique : les Ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture autorisent enfin l'utilisation du SO₂ !

Malgré des conditions météorologiques défavorables ce printemps, le frelon asiatique, *vespa velutina* arrivé en France en 2005, continue inexorablement sa progression... De nombreux départements du Sud-est et du Centre sont aujourd'hui, à leur tour, touchés : Drôme, Ile-de-France, Sarthe... L'incidence de ce grand prédateur d'insectes et en particulier de l'abeille domestique, peut s'avérer dramatique pour la survie des ruchers les plus exposés.

En l'absence d'une véritable stratégie de lutte élaborée par les pouvoirs publics au niveau national, les apiculteurs ont dû s'organiser tant bien que mal pour protéger leurs abeilles en mettant en place d'une part, des systèmes de piégeage sélectif, essentiellement au printemps qui est la période la plus propice pour lutter contre sa propagation et d'autre part, en collaboration avec les collectivités territoriales, l'organisation de la destruction des nids.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française et les 22 000 apiculteurs qu'elle représente accueillent très favorablement la décision des Ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture d'autoriser temporairement et à titre dérogatoire le dioxyde de soufre dans la lutte contre le frelon asiatique, autorisation prise sur la base d'un avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) qui conclut à l'efficacité de cette substance dans la destruction des nids de frelon ainsi qu'à sa non dangerosité sur l'environnement.

Les apiculteurs attendaient avec impatience l'autorisation de l'utilisation de ce produit et s'en réjouissent. Ils regrettent toutefois que cet arrêté ne soit pas paru plus tôt en saison et craignent que l'obligation de formation conditionnant son utilisation, toute indispensable qu'elle soit, ne retarde la destruction des nids au SO₂.

Richard Legrand, Apiculteur en Dordogne, spécialiste de la question du Frelon au sein de l'UNAF et auditionné par l'ANSES se félicite de cette décision : « *les pratiques de lutte contre le frelon asiatique développées par les apiculteurs et l'ensemble des citoyens concernés par cette question sont enfin reconnues par les pouvoirs publics. Cette reconnaissance permet d'éviter le recours aux insecticides de synthèse qui eux présentent un fort risque de toxicité pour l'environnement du fait de leur longue rémanence* ».

CONTACTS

Richard LEGRAND, Membre du Conseil d'Administration de l'UNAF et spécialiste de la question du frelon - 06 12 93 25 80

Olivier BELVAL, Président de l'UNAF - 06 20 06 50 40